



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice	14	L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de juillet,
présents	12	le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND
votants	13	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
		à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2023

PRESENTS : MM et MMES CARTERON P. GANDIN C. SEON J. VILLARD C. GREGOIRE B. BONNIER P. GRANJON X. POINT L. VACHON T. BEYNEL M. PADEL S. THELISSON G.

EXCUSÉS : MM GIANDOLINI D. POULAT JP.

PROCURATION : MR GIANDOLINI D. a donné procuration à MR VILLARD C.

Secrétaire élu pour la durée de la session : MR GREGOIRE B.

OBJET : ENCAISSEMENT CHEQUE ASSOCIATION FOOT PAYS DE COISE (AFPC)
- 1^{er} Versement 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'analyse des consommations d'électricité des vestiaires du stade du Flanchard, l'AFPC lui a fait parvenir un chèque de 2 078 € pour couvrir une partie des consommations de l'année 2022.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 2 078 € au nom de la commune.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
B. GREGOIRE,

Le Maire,
P. CARTERON

Transmis au représentant de l'Etat le 25/7/23

Publié le 27/7/23

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat